



Service Financier

CERTIFICAT

Je soussigné, Stéphane RAFFALLI, Maire et Conseiller départemental de l'Essonne, certifie qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération n° 2025/193, vote du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2024 et affectation du résultat adoptée par le Conseil Municipal en date du 25 Juin 2025.

Afin de rectifier cette anomalie, il convient de lire :

Section de fonctionnement :

- Montant des recettes réalisées : 44 182 019,73 € au lieu de 44 182 019,13 €.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Ris-Orangis
Le 15 Juillet 2025

Stéphane RAFFALLI
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

